

Parce qu'on est

BIEN
VENUE

à

DEMI-QUARTIER



Livret d'accueil à l'usage des
Nouveaux habitants

DEMI-QUARTIER, Le mot du Maire



Bienvenue à vous !

Vous avez choisi de vous installer à Demi-Quartier et j'en suis particulièrement heureux.



Ce guide a été spécialement élaboré pour vous, nouveaux arrivants, afin de faciliter votre installation, vos démarches, vos recherches mais également pour vous faire découvrir la Commune de Demi-Quartier, les services qu'elle propose et les actions qu'elle conduit.

Vous pouvez également retrouver toutes ces informations mais aussi tous les événements à venir et nouveautés, sur notre site demi-quartier.fr.

Géographiquement bien située, notre commune jouit des avantages de la ville avec une qualité de vie à la montagne.

L'individu étant au centre de nos préoccupations, l'équipe municipale que je conduis, est particulièrement attentive à développer toute action dans cette direction.

Enfin, sachez que les services municipaux et vos élus se tiennent à votre disposition en cas de besoin.

En vous souhaitant de bien vivre à Demi-Quartier, commune qui, je l'espère, sera devenue vôtre.

Stéphane ALLARD

DEMI-QUARTIER, Sommaire

Portrait de Demi-Quartier

- Son histoire p.1
- Carte d'identité..... p.2

La Municipalité

- Vos élus p.3
- Ses services municipaux p.4
- Demi-Quartier, communique p.5

Vie pratique

- Votre déménagementp.6 à p.8
- Vos démarches administratives..... p.9 à p.10
- Logements..... p.11

Petite Enfance - Scolarité

- Petite Enfance p.12
- Écoles Maternelles et Primaires p.13
- Collèges p.13
- Lycées..... p.13

Santé et Social

- La commission action sociale p.14
- L'équipements de santé p.14
- Des contacts utiles p.14 à p.15

Culture et Loisirs p.16

Se déplacer p.17

Environnement p.18

Numéros Utiles p.19 à p.21

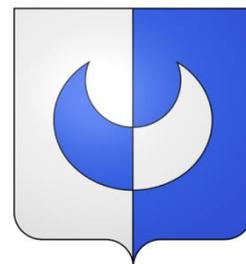
DEMI-QUARTIER, Son histoire

Située entre Combloux et Megève, la commune de Demi-Quartier est étroitement liée à la vie mégevanne.

1702

Le Comte François de Capré achète la terre de Demi-Quartier et les droits féodaux en dérivant de Philibert de la Tour, Marquis de Cordon.

La paroisse du « Demy Quartier de Le Megève », l'origine de ce nom est incertaine mais peut être attribuée à la forme curieuse de son territoire qui rappelle un croissant (quartier) de lune ou à l'appellation « quart » ou « quartier » qui était jadis donnée à certaines parties des seigneuries.



L'administration temporelle du Demi-Quartier dépendait de Sallanches et son obédience religieuse de Megève. Demi-Quartier devint alors une commune indépendante.

1713

Se tient une réunion du conseil communal de Demi-Quartier dont le Syndic (Maire) était Monsieur Conseil et le châtelain Monsieur Ligeon (représentant de la juridiction du Seigneur).

1714

Hyacinthe de Capré achète la maison de la Tour à Gaspard Magdelain.

1732

Les assemblées communales dudit « Demy-Quartier » et de Megève siègent côte à côte pour la bonne marche des intérêts des deux communautés.

1750

Le Comte de Capré, insolvable, contraint de vendre ses biens, meurt.

1754

Une assemblée des chefs de famille de Megève et de Demi-Quartier décide le rachat de la seigneurie et leur affranchissement des servitudes féodales.

1756

Le Comte François Hyacinthe de Capré signa le contrat du rachat de la seigneurie. Il en coûta aux deux communes : 42 293 livres. La maison de la Tour fut partagée entre les deux communes côté Sud-Est à Megève et côté Nord-Ouest à Demi-Quartier. Elle devint le siège des deux mairies. *C'est ce qui explique pourquoi encore de nos jours Demi-Quartier a sa mairie située sur le territoire de la commune de Megève, tandis que cette dernière construisit une nouvelle mairie et s'y installa en 1905.*



1788

Création du corps de sapeurs-pompiers de Megève. Demi-Quartier s'y associa et paie un tiers du matériel.

1866

Répartition des charges des biens indivis, 1/5 pour Demi-Quartier et 4/5 pour Megève. *Jusqu'en 1820, Megève le contesta, date à laquelle le Sénat confirma cette répartition.*

1881

La route venant de Sallanches atteint le Pont d'Arbon.

1912

Suite à la loi de 1905 relative à la séparation de l'Église et de l'État, les sœurs de Saint Joseph vendent, aux deux communes Megève et Demi-Quartier, les bâtiments servant d'école dont elles avaient hérité du Curé Ambroise Martin.

La commune de Demi-Quartier a une superficie de 890 hectares et compte 985 habitants, les Demi-Quartelains. Elle est constituée de hameaux abritant plusieurs chapelles du 17^{ème} siècle. Si elle est une commune à part entière, elle n'a pas de centre-ville et est propriétaire indivis d'un cinquième de l'église, du presbytère, du cimetière et de la chapelle Sainte Anne et du monument aux morts de Megève. Ces biens sont administrés par une commission des biens indivis composée de représentants des deux conseils municipaux.

1975

Création de la télécabine de la Princesse, celle-ci fut reconstruite en 2002.

Il s'agit d'un des principaux accès du domaine skiable de Megève/Saint Gervais.

2023

Depuis le 18 octobre 2021, la mairie de Demi-Quartier se trouve à la Carrière !

DEMI-QUARTIER, Carte d'identité

Brève présentation

Constituée de plusieurs hameaux, la commune de Demi-Quartier a la particularité d'avoir sa mairie située dans la tour au cœur du village de Megève, sa voisine.

Elle est à proximité des autoroutes alpines A43, A40 et A41.

C'est sur le territoire de Demi-Quartier que se situe la télécabine de la Princesse.



MAIRE	Stéphane ALLARD
GENTILÉ	Demi-Quartelain(e)s
SUPERFICIE	890 Ha
HABITANTS	846
CANTON	Sallanches
ARRONDISSEMENT	Bonneville
DÉPARTEMENT	Haute-Savoie (74)

Coordonnées

La Mairie

La Carrière – 775 route d'Étraz
74120 DEMI-QUARTIER
Tél. : 04 50 21 23 12
Courriel : contact@demi-quartier.fr
Site : www.demi-quartier.fr

Les Services techniques

La Carrière – 775 route d'Étraz
74120 DEMI-QUARTIER
Tél. : 04 50 21 23 12
Portable astreinte : 06 11 34 74 54
Courriel : s.techniques@demi-quartier.fr



Mairie – ouverture au public

Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h00 / 14h00 à 16h30

Fermée le samedi matin

DEMI-QUARTIER, Vos élus



Vos conseillers municipaux (de gauche à droite en partant du haut) :

**Céline GACHET, Catherine CABROL, Gaspard CHATELLARD,
Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Muriel MORAND, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Catherine
MONGET, Jean-Pierre SOCQUET, Roland LIGEON, Marie-Laure GAIDDON**



**M. Stéphane ALLARD,
Maire**

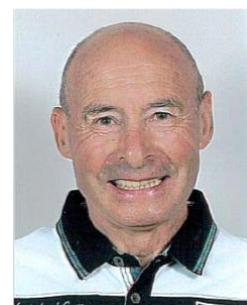


**M. Pierre SOLLE,
1^{er} Adjoint**
*Chargé des affaires sociales, de la
communication et de
l'évènementiel*

**M. Sandrine LOMBARDONNET,
2^{ème} Adjointe**
*Chargé des logements, des affaires
scolaires et de la petite enfance*



**M. Jean-Pierre SOCQUET,
3^{ème} Adjoint**
*Chargé de l'urbanisme, de la voirie
et des réseaux*



DEMI-QUARTIER, Ses services municipaux



Direction Générale des services

Sylviane DALLU

Direction des Services Techniques

Dominique SOCQUET

Responsable Finances -
Services de l'eau - Logement
communaux

Isabelle ROSSET

Responsable Accueil - Etat-
civil/Elections - Social -
Communication/Événementiel

Stéphanie HAMONIC

Responsable Urbanisme/Foncier -
Taxe de séjour - Logement social

Noémie ESPENEL

Instructeur droits des sols
Mis à disposition par la CCPMB

Nicolas POULAIN
Laurence FOURNIER

Services de l'eau
Bâtiments communaux
Voiries et Espaces verts
Parc véhicules

François LIGEON

Pascal MORAND

Antoine MARIN-LAMELLET



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par :

- Tél. : 04 50 21 23 12
- Courriel : contact@demi-quartier.fr
- Site : www.demi-quartier.fr

DEMI-QUARTIER, Communique !

Avec son bulletin municipal

Une fois par an, la municipalité publie un bulletin municipal qui informe de l'actualité de la commune et des actions du conseil municipal.

Avec son site internet

Le site internet de la commune a pour but d'offrir un accès à une information détaillée et actualisée sur les différents aspects de la vie quotidienne de la commune.

Site : www.demi-quartier.fr



Le Village

Vie municipale

Vie pratique

Sports et activités

Urbanisme

Contact



RECHERCHER...



| Actualités



Construction de la mairie de Demi-Quartier

LIRE LA SUITE →



Fresque du Pont d'Arbon

LIRE LA SUITE →

| En 1 clic

Demi-Quartier

Plan du site

Mentions légales

Comptes rendu des
conseils municipaux

Équipe municipale

DEMI-QUARTIER, Votre déménagement

Quand on déménage, il faut penser à une tonne de choses. Il faut bien sûr gérer le déménagement en lui-même (les cartons, la location du camion, le coup de main des amis) mais également ne pas oublier toutes les démarches administratives à effectuer :



Pas une mince affaire ! Faisons le point.

Quoi faire... Les 3 mois précédant le déménagement !

- 1** **Prévenir le propriétaire et/ou le syndic de l'immeuble** que vous déménagez et fixer une date pour l'état des lieux. Pour les locataires et selon certains cas, le préavis peut être réduit à 1 mois. Une lettre recommandée avec avis de réception est nécessaire.
- 2** **Vérifier vos droits auprès de la CAF**, vous avez peut-être le droit à la prime au déménagement (notamment les ménages de 3 enfants ou plus).
- 3** **Prenez contact avec les écoles de votre futur quartier** (si vous avez des enfants bien sûr) et inscrivez-les.
Déclarer votre changement d'adresse aux différents organismes (notamment la CPAM, les impôts, EDF, le Pôle emploi, la Caf, ...). Cette démarche peut être faite entre 3 mois avant et 1 mois après le déménagement.
- 4** Un service gratuit et facultatif vous permet en quelques clics de déclarer à plusieurs organismes publics et privés simultanément votre changement de résidence principale et celui des personnes déménageant avec vous → [Procéder aux démarches en ligne](#)
- 5** **Prévenir l'employeur** (si vous travaillez) et prendre un jour de congé si nécessaire.
Dans certaines conditions et selon votre convention collective vous aurez le droit à un congé déménagement, renseignez-vous !
- 6** **Contactez votre assureur** Pour assurer le nouveau logement et par la même occasion résiliez l'assurance de l'ancien logement ou faites un simple transfert auprès de votre assureur en lui indiquant les modifications entraînées par le déménagement. Pensez à modifier également l'adresse de votre assurance auto. Le montant de la prime peut varier.
- 7** **Prévenir votre mutuelle santé** si vous en avez une.

Quoi faire... LE mois précédant votre déménagement !

- 1** **Transférer ou résilier vos abonnements** : téléphone fixe, connexion Internet, abonnements TV, au câble ou au satellite (reportez-vous à votre contrat).
- 2** **Notifier l'opérateur de téléphone portable du changement d'adresse.**
- 3** **Prendre rendez-vous avec les organismes concernés pour les relevés d'eau, gaz, électricité** à la sortie des lieux puis pour la nouvelle résidence.
- 4** **Penser à réexpédier automatiquement le courrier** via le service de La Poste. Le service sera assuré pendant un an.
- 5** **Changer l'adresse de vos différents abonnements** journaux ou magazines, livraisons régulières, cartes de fidélité...
- 6** **Transférer le(s) compte(s) bancaire(s) dans une agence locale** si nécessaire. Sinon notifier l'agence du changement d'adresse.
- 7** **Faire la demande d'une place de stationnement** à la mairie pour vous faciliter le déménagement le jour « J » si c'est nécessaire (ou vérifier les conditions pour stationner un camion dans la rue, certaines communes ont des conditions très strictes).
- 8** **Souscrire à une assurance déménagement** pour couvrir les potentiels dégâts causés lors de votre déménagement (pour les objets, vous-même ou les personnes qui vous aident à déménager). Votre assureur le propose surement. Cette démarche n'est pas obligatoire mais vous couvre en cas de problème.

Quoi faire... LE jour du Départ !

- 1** **Relever les compteurs** d'eau, de gaz, d'électricité et en garder une copie (une photo par exemple).
- 2** **Faire l'état des lieux de sortie** de l'ancien logement.
- 3** **Faire l'état des lieux d'entrée** du nouveau logement. Celui-ci peut bien sûr être fait avant. C'est d'ailleurs préférable, il y a bien d'autres choses à faire ce jour-là.



Quoi faire... Après votre déménagement !

1

Changer l'adresse de la carte grise. C'est obligatoire et gratuit. Il n'est plus nécessaire de se rendre à la préfecture. Tout est maintenant à faire en ligne dans le mois qui suit même si vous souhaitez vendre votre voiture. Notamment le changement de l'adresse sur la carte nationale d'identité, le passeport et le permis de conduire n'est pas obligatoire, mais notez qu'il est cependant gratuit.

2

Changer la carte d'électeur. Se rendre à la mairie de la nouvelle résidence pour y effectuer le changement. La mairie de la nouvelle résidence s'occupera de la radiation de l'ancien bureau de vote.

3

Envoyer des nouveaux RIB (si vous avez changé de compte bancaire) à tous les organismes qui vous prélèvent (assurance, impôts...).

4

Modifier la carte de séjour si vous êtes étranger.

5

Choisir un nouveau médecin traitant (si nécessaire).

6

Pensez à avertir le Centre du Service National de votre changement d'adresse (pour les plus de 16 ans et les moins de 26 ans).

7

Si vous possédez **un animal identifié**, vous devez actualiser son dossier dans le fichier national des animaux domestiques.

DEMI-QUARTIER, Vos démarches administratives



Inscription sur la liste électorale

- Un français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la mairie de son nouveau domicile.
- Un français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France.
- Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

+ d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>

Délivrance d'actes d'état civil

- Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès).
- Toute personne majeure ou émancipée peut obtenir, si sa qualité le permet (intéressé, ascendant, descendant, avocat, procureur de la république), une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'un acte d'état civil.
- Les actes sont délivrés gratuitement et sans intermédiaire par les services municipaux :
 - A la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès, muni de votre pièce d'identité.
 - Par courrier, par télécopie, par mail, en complétant les informations concernant l'acte d'état civil : [document à télécharger](#) et à joindre à votre demande.
- Délai d'obtention : immédiat lors d'un déplacement en personne en mairie.

+ d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

Pièces d'identité

Carte d'identité

La carte nationale d'identité (CNI) permet de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante.

Elle n'est pas obligatoire.

En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des services de l'ambassade ou du consulat du pays de destination).

+ d'info :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1341#N100E3>

Passeport

Pour faire un passeport biométrique, il faut le demander dans une mairie équipée avec les justificatifs nécessaires.

Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement...

Dans tous les cas, il faut fournir une photo, un justificatif de domicile et un timbre fiscal.

En France, il coûte 86 € pour un majeur.

Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr.

Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

+ d'info :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Recensement militaire

- Le jeune doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire.
- Il doit se présenter, à la mairie de son domicile, ou au consulat s'il réside à l'étranger, muni de :
 - Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport français de l'intéressé) ;
 - Du livret de famille de ses parents ;
 - La pièce d'identité du parent qui se présente et la pièce d'identité de l'intéressé si les parents ne sont pas de nationalité française ;
 - D'un justificatif de domicile (facultatif)
- Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, celles-ci peuvent être accomplies par son représentant légal (père, mère, tuteur).

Autorisation de sortie du territoire (AST)

- Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST) s'il n'est pas accompagné par un responsable légal.
Un enfant voyageant seulement avec son père ou seulement sa mère n'en a donc pas besoin.
- L'AST est un formulaire établi et signé par le titulaire de l'autorité parentale.
- La copie d'une pièce d'identité du parent signataire doit être jointe au formulaire.
- Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

+ d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Législation de signature

- La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle).
- La personne doit se présenter à la mairie de son domicile munie d'une pièce d'identité et des pièces à légaliser durant les heures d'ouverture du service.
- La signature s'effectue devant l'officier pour authentification.
- L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devez signer au guichet devant l'agent.
- Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix

+ d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1411>





Les aides au logement

A qui formuler votre demande ?

Allocation logement (APL)
CAF - 2 rue Émile Romanet
74987 ANNECY
Tél. : 0 810 25 74 10

Fond de Solidarité
Pôle Médico-Social
118 Rue Guer
74700 SALLANCHES
Tél. : 04 50 53 23 42

Le Loca Pass (Dépôt de garantie)
AMALLIA
BP 2064 - 4 Avenue de Chambéry
74011 ANNECY
Tél. : 04 50 52 80 09
Site : <https://caf.fr/>

Logement social

Comment déposer votre demande ?

1) A l'aide d'un formulaire unique et disponible dans les Mairies ou organismes HLM. Télécharger le [formulaire de demande](#) (uniquement impression en couleur) plus logement adapté au handicap. Télécharger la [notice d'information](#) concernant les demandes de logement social.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Avis d'imposition des deux dernières années
- Numéro de sécurité sociale

La validité de la demande est de 1 an. Elle doit être renouvelée régulièrement et réactualisée entre temps si un changement de situation survient (famille, emploi, revenus).

2) Demande en ligne : demande-logement-social.gouv.fr

Calculez votre aide au logement sur le [site Internet de la Caisse d'Allocations Familiales](#)



Documents utiles

Bailleurs sociaux dans la vallée
informations utiles logement

DEMI-QUARTIER, Petite enfance et scolarité



La commune de Demi-Quartier ne possède pas d'établissement Petite Enfance ni d'établissement scolaire sur son territoire. Toutefois, afin de répondre aux besoins des familles, la commune de Demi-Quartier participe financièrement aux budgets des établissements des communes voisines.

Pour que chaque parent trouve la solution la plus adaptée à ses besoins de garde, différents modes d'accueil sont proposés auprès du Pôle Enfance Megève (Portail famille, esprit famille, transports scolaires, restauration scolaire, collèges et lycées, Écoles Maternelles et primaires, Petite Enfance, Péricolaires et Accueil de loisirs). Site : <https://mairie.megeve.fr/les-services-de-la-commune/enfance/>

1 Petite Enfance

Pôle Famille Enfance Éducation – Service Petite Enfance

26 Allée des Lutins - 74120 MEGEVE - Tél. : +33(0)4 50 58 77 84

2 structures d'accueil en crèche :

- 1 multi accueil de 43 places
- 1 micro-crèche de 10 places destinées aux enfants dès l'âge de 3 mois.

1 lieu d'accueil enfants parents (LAEP).

1 multi accueil touristique ouvert en saison d'hiver uniquement (7/7)

Multi Accueil Grande Crèche – 28 Allée des Lutins

Micro-crèche Les Fripouilles – 59 Chemin des Écoliers

Autre mode de garde...

Les **assistantes maternelles** agréées par le Conseil Départemental (gérées par la CNAF)

+ d'info sur <https://mon-enfant.fr/>

2

Ecoles maternelles et primaires

Quelle que soit l'école choisie, l'enfant doit d'abord s'inscrire à l'Espace Accueil Enfance, qui se situe au 247 route du Palais des Sports à Megève (entrée Plaine d'Arly en face de la médiathèque), dans le courant du mois d'avril, l'année de ses 3 ans.

L'Espace Accueil Enfance est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 (17h le vendredi). Il est nécessaire de se munir du livret de famille, carnet de santé et d'un justificatif de domicile. Le service délivre alors un certificat d'inscription pour permettre les démarches auprès des écoles.

Ecole Publique Henry Jacques Le Même

Sébastien BLANC - *Directeur de l'école élémentaire et maternelle*

39 Chemin des écoliers – 74120 MEGEVE

Tél. : +33 (0)4 50 21 12 74

Site : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/henry-jacques-le-meme.megeve/>

Ecole Privée Saint Jean-Baptiste

Anne-Sophie VACHER - *Chef d'établissement de l'école primaire*

8 Rue du Crêt du Midi – 74120 MEGEVE

Tél. : +33(0)4 50 58 97 30

Site : <http://www.esjb.alpes74.org/>

3

Collèges

Collège Public Émile Allais

Rémi POUX - *Chef d'établissement*

309 Chemin des écoliers – 74120 MEGEVE

Tél. : + 33 4 50 21 04 90

Site : <http://www.ac-grenoble.fr/college/allais.megeve/>

Collège Privé Saint Jean-Baptiste

Philippe MARCINIAK - *Chef d'établissement*

8 Rue du Crêt du Midi – 74 120 MEGEVE

Tél. : +33 4 50 58 97 30

Site : <http://www.collegemegeve.fr/>

4

Lycées du Pays du Mont-Blanc

Lycée Privé d'Enseignement Général et Technologique

Pierre CHAVAND - *Chef d'établissement*

125 route du Lycée - 74920 Combloux

Tél. : +33(0)4 50 58 61 93

Site : <http://assomption-montblanc.com/wpamb/index.php/contact/>

ECS Lycée Professionnel Privé CTMB

Fabrice ARSAC - *Chef d'établissement*

390 Rue du Colonney - 74700 Sallanches

Tél. : +33(0)4 50 58 14 84

Site : <http://www.ecs-sallanches.fr/lycee-professionnel-ctmb/>

Lycée Privé Saint-Joseph

Fabrice ARSAC – *Chef d'établissement*

450 Ancienne route Impériale - 74700 Sallanches

Tél. : +33(0)4 50 58 10 15

Site : <http://www.ecs-sallanches.fr/lycee/>

Lycée du Mont Blanc

Christine ROUSSEL – *Chef d'établissement*

Allée des étudiants - 74190 Passy

Tél. : +33(0)4 50 78 14 43

Site : <https://mont-blanc.ent.auvergnerhonealpes.fr/>



La commission « action sociale » ...

A pour missions :

- Apporter son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- Participer à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmettre aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- Intervenir dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.,
- Apporter des aides administratives diverses,
- Organiser des animations, sorties et rencontres pour les aînés (repas, sorties, colis de Noël).

Les équipements de santé...



Hôpital de Sallanches

Les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc prennent en charge les habitants de la Haute Vallée de l'Arve ainsi que les touristes des stations renommées telles que Chamonix – Mont-Blanc, Megève et Saint-Gervais.

380 Rue de l'Hôpital
74700 SALLANCHES
Tél. : 04 50 47 30 30
Urgences : 04 50 47 30 50
Site : <https://www.chi-mont-blanc.fr/>

Maison de retraite – EHPAD « Les Monts Argentés »

Situé au cœur de la commune de Megève face au Mont-Blanc. La maison de retraite Les Monts Argentés est un lieu de vie qui accueille 72 résidents dont 67 en hébergement permanent et 5 en hébergement temporaire, ainsi qu'en accueil de jour.

62 Chemin du Bacon - BP 39
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 38 79
Courriel : accueil@lesmontsargentés.fr



Des contacts utiles...

PMI - Conseil départemental Équipe Médico-Sociale

187 rue du Quai
74970 MARNIGNIER
Tél. : 04 50 47 63 17
Courriel : dpmips.va@hautesavoie.fr

Permanences locaux MSA Sallanches

106 rue Guer
74700 SALLANCHES
Tél. : 0820 25 74 10

Pharmacies



Pharmacie du Soleil

685 Route Nationale - 74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 55 50

Pharmacie de la Tour

34 Place de l'Église - 74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 11 50

Pharmacie du Mont d'Arbois

60 Rue du Général Muffat de Saint-
Amour - 74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 31 99

Pharmacie de garde :

Tél. : 3237 – Site : www.3237.fr

Médecins



Cabinet médical du Jaillet

11 Route du Villaret
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 58 74 74

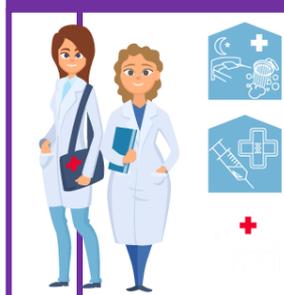
Pôle Médical

125 Route de la Tonnaz
74120 PRAZ/ARLY
Tél. : 04 50 58 58 96

Cabinet médical Combloux

81 Route de Sallanches
74920 COMBLOUX
Tél. : 04 50 58 62 90

Infirmières



Cabinet DUCROQUET, LEVEQUE CHAPUT

Route Nationale - 74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 91 82 60

MEHEUST Michel

157 Rue St François - 74120 MEGEVE
Tél. : 06 09 42 00 69

Cabinet d'Infirmiers

11 Route du Villaret - 74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 91 85 90

PAGET Annick

2370 Route Nationale - 74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 25 19

Cabinet d'Infirmiers

81 Route de Sallanches
74920 COMBLOUX
Tél. : 04 50 89 61 99

Ambulances



Sallanches Ambulances Pissard

522 Avenue Grandes Platières
74190 PASSY
Tél. : 04 50 58 15 84

Ambulances Perrollaz

840 Route du Fayet
74700 SALLANCHES
Tél. : 04 50 31 68 68

Ambulances Vallée de Chamonix

522 Avenue Grandes Platières
74190 PASSY
Tél. : 04 50 53 46 20

DEMI-QUARTIER, Équipements culturels

le palais megève

Espaces aquatiques / Espace remise en forme / Escalade

247 Route du palais des Sports
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 15 71
Courriel : lepalais@megeve.fr
Site : <https://lepalaismegeve.com/>

Médiathèque

247 Route du palais des Sports
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 91 57 70
Courriel : mediatheque@megeve.fr
Site : <https://mediatheque.megeve.fr>

SPA Bien-être

247 Route du palais des Sports
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 18 87 95
Courriel : spa@megeve.fr
Site : <https://lepalaismegeve.com>

Club des Sports

721 Route Nationale
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 31 50
Courriel : contact@csmegeve.com
Site : <https://csmegeve.com/>



École de musique / Orchestre de l'Harmonie de Megève

Maison des Frères – 23 Quai du Glapet
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 24 85
Courriel : ohmegeve@orange.fr
Site : www.orchestre-harmonie-megeve.com

Musée de l'Ermitage du Calvaire

Montée du Calvaire
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 59 15
Courriel : musees@megeve.fr

Musée de Megève

66 Rue du Comte de Capré
Chapelle de l'ancien hospice
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 21 21 01
Courriel : musees@megeve.fr

Musée du Haut Val d'Arly

88 Rue du Docteur Charles Socquet
74120 MEGEVE
Tél. : 04 50 91 81 00
Courriel : museehautvaldarly@orange.fr



DEMI-QUARTIER, Se déplacer

Transports interurbains Haute-Savoie



Depuis le 1er septembre 2017, c'est la région qui organise le transport interurbain sur le territoire de la Haute-Savoie.

Le réseau de la Haute-Savoie assure le transport par autocar de milliers de voyageurs chaque année, en dehors des agglomérations haut-savoyardes qui disposent d'un réseau urbain. L'exploitation du réseau est confiée à des transporteurs privés. Il représente une trentaine de lignes régulières desservant les communes haut-savoyardes.

Sur **EN SAVOIR PLUS** vous retrouverez toutes les informations pratiques pour organiser votre voyage : lignes, horaires, tarifs, perturbations.

GUIDE - PLANS

Co-voiturage



La mobilité est l'une des préoccupations majeures des Haut-Savoyards. Étudier, travailler, découvrir, se divertir... se déplacer est une nécessité.

En mettant au service de tous des transports en commun performants et complémentaires, le département répond aux enjeux liés au développement durable et offre ainsi une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Il existe des **applications** pour vous simplifier le covoiturage, elles mettent en contact gratuitement des milliers de personnes sur tout le département.

En quelques clics, vous y trouverez un covoitureur pour un trajet occasionnel ou régulier.

Ci-dessous quelques **applications** pour le **Co-voiturage** :

- <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>
- <https://www.covoiturage-leman.org/>
- <https://iecovoit.atmb.com/>
- <https://www.blablalines.com/>
- <https://www.blablacar.fr/>

La Mairie décline toute responsabilité avec les sites de co-voiturage cités ci-dessus.



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Transports scolaires

Un service de transport scolaire est assuré pour les maternelles, les primaires, les collégiens et lycéens par la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc qui a la charge par délégation de la région d'organiser le transport scolaire.

EN SAVOIR PLUS - GUIDE

Transports à la demande

Montenbus – Transports à la demande au Pays du Mont-Blanc !

Pour faire ses courses, se rendre à un rendez-vous ou rejoindre le centre d'une commune, rien n'est plus facile avec Montenbus, le service de transport à la demande de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Pratique, simple et peu onéreux, Montenbus permet de se déplacer facilement sur les 10 communes de façon collective et conviviale.

EN SAVOIR PLUS



avec **mov'ICI**



[covoiturage-leman.org](https://www.covoiturage-leman.org)

avec **Je Covoit'**
klaxit

DEMI-QUARTIER, Environnement



Déchetterie/Ordures ménagères



Les déchetteries

Les habitants et les professionnels de la commune peuvent accéder indifféremment aux 4 déchetteries du territoire de la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement des 4 sites. Il précise les conditions d'accueil des usagers ainsi que les particularités de chaque installation : horaires, conditions d'accès, déchets acceptés et refusés, ...

Il est nécessaire de s'inscrire (tous les usagers) au préalable pour pouvoir accéder aux déchetteries du Pays du Mont-Blanc (une seule inscription permet d'accéder aux 4 lieux, à Megève, Passy, Saint-Gervais et Sallanches). **EN SAVOIR PLUS**



C'est bien de le savoir !

Pensez à déposer vos déchets restant dans le bon bac de tri afin que les déchets recyclables puissent connaître une seconde vie.
En cas de doute, consultez le Guide du Tri édité par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc : **GUIDE**



Déchets verts



Valoriser vos déchets verts !

Les solutions qui existent :

- Compostage
- Broyage
- Paillage
- Collecte en déchetterie

Interdiction de brûler les déchets verts : des alternatives au brûlage existent !

A l'arrivée du printemps, c'est l'occasion de prendre soin de son jardin. La tonte de la pelouse, la taille des plantes ou encore le débroussaillage engendrent des déchets parfois volumineux et dont on ne sait pas toujours quoi faire.

Pourtant, bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts demeure une activité largement pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé.



ATTENTION

Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal).

DEMI-QUARTIER, Numéros utiles

Pompiers pour les incendies, accidents ou autres interventions	18 - 112
Gendarmerie	17 – 112
Brigade de Megève	04 50 91 28 10
PGHM Secours en Montagne	04 50 53 16 89
Police Municipale Intercommunale	06 76 10 05 72
SAMU - Urgences médicales urgentes	15 - 112
Numéro unique pour les urgences « pays de l'Union européenne »	112
Victime ou témoin de violences conjugales	3919
Numéro d'urgence pour les personnes malentendantes	114

Opposition à votre carte bancaire	0 892 705 705
Opposition aux chèques	0 892 683 208
Fraude bancaire	Contactez votre banque

Numéros d'urgence – Service de secours

Veille sociale pour les personnes sans domicile fixe (SAMU social)	115
Disparition inquiétante, fugues et / ou enlèvement d'enfant	116 000
Enfance maltraitée	119
Urgence aéronautique	191
Victimes d'un chauffard, d'une escroquerie sur internet, de propos racistes, ...	116 006
Harcèlement scolaire	3020
Centre antipoison	04 72 11 94 11
Personnes âgées et personnes handicapées victimes de maltraitances	3977

En cas de perte ou de vol

Téléphone portable	Contractez votre opérateur
Info escroqueries	0 805 805 817

DEMI-QUARTIER, Numéros utiles

Divers organismes

De

A

à

Z

Organisme	Adresse	Tél.	Courriel
A.L.A.P - Association Logement Accueil Promotion Travailleurs Familles	286 Rue des Iles 74 130 BONNEVILLE	04 50 97 43 80	/
Adil 74 - Agence départementale information logement	4 Avenue de Chambéry 74 000 ANNECY	04 50 45 79 72	/
Anah - Agence nationale de l'habitat	15 Rue Henry Bordeaux 74 998 ANNECY CEDEX 9	04 50 33 79 60	anah.ddea-74@equipement- agriculture.gouv.fr
Caisse d'Allocations Familiales Site : www.caf.fr	2 Rue Émile Romanet 74987 ANNECY	0 810 25 74 10	dialogue.cafannecy@cnafrmail.fr
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute Savoie (CCI) Site : www.haute-savoie.cci.fr	5 Rue du 27ème Bataillon de Chasseurs - CS 62072 74011 ANNECY CEDEX	04 50 33 72 00	accueil@haute-savoie.cci.fr
C.I.L.S.E – Comité Interprofessionnel Logement Social et Environnement	2 Rue Émile Romanet 74987 ANNECY	04 50 52 80 09	info@cilse.asso.fr
Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc Site : https://www.ccpmb.fr	648 Rue des Prés Caton 74190 PASSY	04 50 78 12 10	accueil@ccpmb.fr
Conseil de Prud'hommes de Bonneville	Rue du Carroz - B.P. 128 74136 BONNEVILLE CEDEX	04 50 97 14 10	/
Conseil Départemental de la Haute-Savoie Site : https://www.hautesavoie.fr/	1 Avenue d'Albigny 74 041 ANNECY CEDEX	04 50 33 50 00	/
DDASS - Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Cité Administrative 9 Rue Dupanloup 74 000 ANNECY	04 50 88 41 11	/
DDT - Direction Départementale des Territoires Site : www.haute-savoie.gouv.fr	15, rue Henry Bordeaux 74 998 ANNECY CEDEX 9	04 50 33 60 00	ddt@haute-savoie.gouv.fr
ENEDIS - Dépannage Électricité Site : http://www.enedis.fr/	09 726 750 74 - les 2 derniers chiffres correspondent au département		

Organisme	Adresse	Tél.	Courriel
Hôpital de Sallanches Site : https://www.chi-mont-blanc.fr/	380 Rue de l'Hôpital 74700 SALLANCHES	<u>Standard</u> : 04 50 47 30 30 <u>Urgences</u> : 04 50 47 30 50	/
La Poste	276 Rue de la Poste 74120 MEGEVE	3631	/
Maison de services au public / Conciliateur de Justice Site : https://www.maisondesservicespublic.fr	109 Rue Justin 74700 SALLANCHES	04 50 18 31 39	contact@faucignymontblanc.com
Pôle Emploi (ANPE-ASSEDIC) Site : https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi/sallanches-74700	170 Rue Colonney 74700 SALLANCHES	3949 <i>Tarif spécial</i>	/
Préfecture de Haute Savoie Site : http://www.haute-savoie.gouv.fr/	30 Rue du 30 ^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 2332 74034 ANNECY CEDEX	04 50 33 60 00	prefecture@haute-savoie.gouv.fr
Sous-préfecture Bonneville Site : http://www.haute-savoie.gouv.fr/	122 Rue du pont – BP138 74136 BONNEVILLE CEDEX	04 50 97 18 88	sp-bonneville@haute-savoie.gouv.fr
Trésor public : Centre des Finances Publiques Site : www.impots.gouv.fr	1259 Route du Rosay 74706 SALLANCHES CEDEX	<u>Particuliers</u> : 04 50 58 21 11 <u>Entreprises</u> : 04 50 58 84 05 <u>Trésorerie</u> : 04 50 58 40 99	t074035@dgfip.finances.gouv.fr
Tribunal Judiciaire de Bonneville Site : www.justice.gouv.fr	18 Quai du Parquet - B.P. 136 74136 BONNEVILLE CEDEX	04 50 25 48 30	accueil-bonneville@justice.fr